

**ELECTIONS DES PERSONNELS
(SCRUTIN DE LISTE)**

UNIVERSITE DE TOURS

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

**Election des représentants des personnels au Conseil académique – commission de la recherche
Collège des docteurs – secteur SHS**

Le Président de l'Université de Tours,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'Université de Tours,
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 mars 2016,

DECIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux listes de candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

4 sièges à pourvoir

Inscrits : 271 Votants : 199 Blancs ou nuls : 8 Suffrages exprimés : 191

Ont obtenu :

LISTE A :	Notre Université : réussir ensemble	57	: voix
LISTE B :	Ensemble à Tours	51	: voix
LISTE C :	Créativité – Équité – Qualité	83	: voix

	Total des voix recueillies par l'ensemble des listes	191	
Quotient électoral :	----- :	----- :	47,75
	Nombre de sièges à pourvoir	4	

Attribution des sièges au quotient : $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} = 3$

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	1	: siège	reste :	9,25
Liste B	Ensemble à Tours	1	: siège	reste :	3,25
Liste C	Créativité – Équité – Qualité	1	: siège	reste :	25,25

Sièges restant à attribuer selon la règle du plus fort reste : 1

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	0	: siège
Liste B	Ensemble à Tours	0	: siège
Liste C	Créativité – Equité – Qualité	1	: siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus : (dans l'ordre de présentation de la liste)

LETURCQ Samuel	Liste C
CHENETIER Marion	Liste A
KRAMPL Ulrike	Liste B
DEVREAU Camille	Liste C

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Tours est chargé de l'affichage de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT